

L'UROC vous informe

un niveau record depuis 1996 selon l'Insee

Les chiffres de 2023 rapportés par l'enquête de l'Insee sur les revenus fiscaux et sociaux montrent un creusement inédit de l'écart de revenus entre les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés. Parmi les causes avancées, l'arrêt de mesures de soutien auprès des plus pauvres et une conjoncture plus favorable aux ménages aisés.

Si globalement le niveau de vie annuel médian en 2023 a progressé en raison d'une hausse des revenus supérieure à l'inflation, les écarts de revenus entre les catégories de personnes avec un logement ordinaire les plus pauvres et les plus aisées ont atteint un niveau inédit. C'est ce que révèlent les chiffres 2023 de l'enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sur le niveau de vie et la pauvreté publiée le 7 juillet 2025.

Un appauvrissement des plus modestes et une hausse de vie des plus aisés

En 2023, le revenu médian s'établit à 25 760 euros par an et par unité de consommation, soit 2 150 par mois pour une personne. Il a progressé de 0,9% au cours de l'année 2023.

Le taux de pauvreté monétaire correspond à un revenu inférieur à 60% de ce revenu médian, soit 1 288 euros mensuel pour une personne. C'est le seuil sous lequel se situent, en 2023, 9,8 millions de personnes vivant dans un logement ordinaire en France hexagonale, soit 650 000 personnes de plus qu'en 2022 (+0,9 point). Le taux de 15,4% de la population sous le seuil de pauvreté atteint en 2023 est inédit depuis la méthode de calcul adoptée en 1996.

Tandis qu'en 2023 les revenus des familles les plus modestes ont baissé de 1,%, ceux des familles les plus aisées ont augmenté de 2,1%. Les causes du creusement de l'écart sont multiples :

- la fin des aides en direction des familles les plus modestes qui atténuaient les effets de la forte inflation en 2022 (indemnités inflation, primes exceptionnelles) ;
- une hausse du niveau de vie pour les ménages plus aisés sous l'effet de la remontée des taux d'intérêts bénéfique aux placements financiers ;
- l'application de l'exonération de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour les foyers les plus aisés.

Une pauvreté qui ne diminue pas malgré une baisse du chômage entre 2015 et 2022

34,3% des familles monoparentales sous le seuil de pauvreté

Tandis que les retraités sont moins touchés, notamment par l'effet de la revalorisation de certaines pensions, ce sont les familles monoparentales et, par voie de conséquence, leurs enfants qui sont les plus touchées par la pauvreté en 2023 (34,3%, en hausse de 2,9 points).

Le tableau des niveaux de vie et des taux de pauvreté selon les statuts d'activité donne à voir les catégories de population qui se sont le plus appauvries en 2023 :

- les actifs indépendants (+0,9%) ;
- les chômeurs (+0,8%) ;
- les salariés (+0,5%).

Pour ces catégories, plusieurs facteurs d'appauvrissement sont identifiés : impact de la réforme de l'assurance chômage, revalorisation des allocations logements inférieure à l'inflation, baisse du temps de travail pour les salariés en temps partiel, baisse du revenu de l'activité indépendante, en particulier chez les micro-entrepreneurs...

UROC

Tél : 03 20 42 26 60



Mail : uroc-hautsdefrance@orange.fr